

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03952

Numéro SIREN : 518 651 989

Nom ou dénomination : 2 M B.ET

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt 5316

2 M B.ET

SAS au capital de 4.000 euros
Siège social : 171 B Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 518 651 989

(ci-après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-neuf décembre,
A neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « **Assemblée Générale** » ou l' « **Assemblée** »), au siège social, sur convocation faite par courrier électronique et/ou lettre remise en mains propres contre décharge, adressée à chaque associé par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés et certifiée conforme par le Président.

L'Assemblée est présidée par Julie DUVAL, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 4 actions sur les 4 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Démission du Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente son rapport à l'Assemblée puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Démission du Président de la Société

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de la date du 1^{er} janvier 2024 de son mandat de Président de la Société, de :

Madame Julie DUVAL,
Née le 16 août 1987 à AIX EN PROVENCE (13), de nationalité française,
Demeurant 5 Lotissement des Santolines, Allée des Signes – 83640 PLAN D'AUPS

L'Assemblée Générale remercie Madame Julie DUVAL pour son action au titre de son mandat de Président de la Société et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée :

Votes POUR : 2
Votes CONTRE : /
Abstentions : /

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau Président – Alain DUVAL

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président en remplacement de Madame Julie DUVAL :

Monsieur Alain DUVAL,
Né le 28 décembre 1958 à MARSEILLE (13), de nationalité française,
Demeurant 34 Impasse du Maroc – 13012 MARSEILLE

Cette nomination, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024, est réalisée pour une durée indéterminée.

La rémunération du Président sera déterminée lors d'une prochaine décision de l'Assemblée Générale.

Conformément aux statuts de la Société, le Président sera remboursé, sur justificatif, de l'intégralité de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée :

Votes POUR : 2
Votes CONTRE : /
Abstentions : /

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

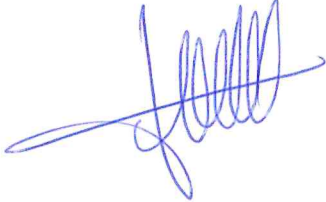
Cette résolution est adoptée :

Votes POUR : 2
Votes CONTRE : /
Abstentions : /

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance
Julie DUVAL



Alain DUVAL

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

